Règlement de l'Impérial Trail de Fontainebleau

1. Organisation

L'Impérial Trail, est un évènement sportif organisé par l'association TRI AVENTURE : Association loi 1901
N° 077401132 sous-préfecture de Fontainebleau

Affiliation FFTri N° 01204 depuis 2007
Affiliation FFA N° 077141 depuis 2013

2. Epreuves

L'Impérial Trail aura lieu le samedi 12 septembre 2026 dans la forêt de Fontainebleau à l'Hippodrome de la Solle, Route de l'Hippodrome de la Solle, 77300 Fontainebleau

Cet événement est composé de 5 courses différentes dont 1 est dédiée aux enfants de moins de 15 ans. Tous les départs se font à l'Hippodrome de la Solle.

- **L'Impérial Trail :** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus et les sentiers de grande randonnée de Fontainebleau mais également des sentiers monotrace plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 70 km, avec environ 1130 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre mais dans un temps limité. Le départ est fixé à 8h00. Cette course rentre dans la catégorie M du règlement des manifestations de Running FFA.
- **Marath'bleau :** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus et les sentiers de grande randonnée de Fontainebleau mais également des sentiers monotraces plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 46 km avec environ 780 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre mais dans un temps limité. Le départ est fixé à 09h00. Cette course rentre dans la catégorie S du règlement des manifestations de Running FFA.
- **Trophée Philippe Mahut** : Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus et les sentiers de grande randonnée de Fontainebleau mais également des sentiers monotraces plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 25 km avec environ 340 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre. Le départ est fixé à 10h00. Cette course rentre dans la catégorie XS du règlement des manifestations de Running FFA.
- **L'Impératrice :** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus de Fontainebleau mais également des sentiers monotraces plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 13 km avec environ 200 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre. Le départ est fixé à 11h00. Cette course rentre dans la catégorie XXS du règlement des manifestations de Running FFA.
- **L'Impérial Kids :** C'est une course d'obstacles non chronométrée de 1km, réservée aux enfants de 6 à 15 ans. Le départ en plusieurs groupes est prévu à 11h10. Inscription sur place entre 10h00 et 10h45 sur le stand de notre partenaire O2.

3. Conditions de participation

La participation à l'une des courses entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité des courses, relatives, notamment à la sécurité.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères de catégorie/distance référencés par la FFA. En l'occurrence, seuls les coureurs entrant dans les catégories d'âge Masters (VE), Sénior (SE) et Espoir (ES) (2004 à 2007) sont invités à participer aux épreuves de l'Impérial Trail pour lesquelles ce règlement s'applique.

Pour des raisons d'assurance, il est strictement interdit de courir avec le dossard d'un autre coureur.

4. Inscription

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne directement sur le site internet de Protiming ; https://protiming.fr ou via le site internet du club Tri Aventure : https://imperial-trail.fr/.

Les inscriptions pour la course enfant (Impérial Kids) se feront sur place le jour de la course.

Une limite maximale de 1800 participants est fixée pour les courses suivantes : L'Impérial Trail, Marath'bleau, Trophée Philippe Mahut, l'Impératrice.

La licence FFA, en cours de validité à la date de la manifestation est acceptées. Pour les non licenciés, le Parcours de Prévention Santé (PPS) sera disponible sur le site de Protiming, sinon le coureur devra présenter **un certificat médical** récent (moins de 1 an le jour de la course) avec la mention « *absence de contre-indication à la course à pied en compétition* ».

La date limite d'enregistrement des inscriptions est fixée au lundi 7 septembre 2026 à 12h00.

Les dossards étant nominatifs, tout échange de dossard doit se faire via la bourse d'échange sur le site de PROTIMING.

Il est strictement interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne sans en avoir informé l'organisateur. Tout contrevenant sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne courant avec un dossard d'une tierce personne sera systématiquement disqualifiée.

En cas d'annulation de la course, l'organisation procédera au remboursement de l'inscription, après retenue de 10 % correspondant aux frais non récupérables exposés pour l'ensemble des actions avant course.

Aucune inscription ne sera possible sur place.

Droit d'engagement :

- **L'Impérial Trail**: 67 € euros
- **Marath'bleau :** 46 € euros
- **Trophée Philippe Mahut :** 32 € euros
- **L'Impératrice :** 19 € euros
- **Impérial Kids :** 0 €

- **Repas de fin de course à réserver au moment des inscriptions sur le site de PROTIMING. Possibilité de réserver des repas pour les accompagnants lors de l'inscription en ligne) :** 10 €

5. Remboursement

Aucun remboursement n'est prévu en cas de non-participation ou de renonciation sauf si le/la participant-e a souscrit une **assurance annulation** au moment de l'inscription en ligne sur la plateforme de PROTIMING.

6. Equipements

Pour l'Impérial, le Marath'bleau et le Trophée Philippe Mahut, les participants ont l'obligation de se munir d'un téléphone portable en état de marche et allumé, d'une réserve d'eau de 1,5 L (2L en cas de forte chaleur), d'une couverture de survie, d'une réserve alimentaire, **et *a minima* d'une éco-cup**. Aucun gobelet en plastique ne sera fourni aux ravitaillements.
Pour l'Impératrice il est recommandé de se munir d'une réserve d'eau, d'un téléphone portable et d'une éco-cup.

Les bâtons sont interdits sur toutes les courses.

Des consignes sont à la disposition des coureurs.

Il n'y a pas de douche sur le site de l'Hippodrome.

7. Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur **présentation d'une pièce d'identité**.

Le retrait des dossards se déroulera à l'Hippodrome de la Solle de Fontainebleau :

- le vendredi 11 septembre 2026 de 16h à 19h

- et le samedi 12 septembre 2026 de :

  - 6h30 à 7h30 pour l'Impérial Trail, départ 8h
  - 7h30 à 8h30 pour le Marath'bleau départ à 9h00
  - 8h00 à 9h00 pour le Trophée Philippe Mahut, départ 10h00
  - 9h00 à 10h00 pour l'Impératrice, départ 11h00

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence pendant toute la durée de la course.

8. Sécurité et assistance médicale

- Sécurité

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route et les priorités. Les concurrents seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

- Assistance médicale

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles et des médecins.

Ces derniers seront alertés en cas de besoin par les pisteurs répartis sur le parcours.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à poursuivre l'épreuve.

9. Postes de contrôle et postes de ravitaillements

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique.

Des postes de contrôle inopinés sont mis en place tout le long des parcours. La majorité des points de contrôles (point d'abandon) sont situés aux points de ravitaillement.

- Pour **l'Impérial Trail,** sont proposés : 3 ravitaillements solides et liquides (Km 23.5, Km 46.7, Km 61.0). 2 ravitaillements liquides (Km 11 et 33.5).
- Pour **le Marath'bleau**, sont proposés : 2 ravitaillements solides et liquides (Km 23.5, Km 37.6) et 1 ravitaillement liquide (Km 11).
- Pour **le trophée Philippe Mahut,** sont proposés : 1 ravitaillement solide liquide (Km 16.5).
- Pour l'**Impératrice,** un ravitaillement est prévu à l'arrivée de la course.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Un repas de fin de course sera servi à l'Hippodrome de la Solle à l'issue des courses pour ceux qui l'auront réservé en ligne sur le site de PROTIMING au moment des inscriptions.

10. Horaires de départ et barrières horaires

Le départ et l'arrivée de toutes les épreuves aura lieu à l'Hippodrome de la Solle à Fontainebleau à :

- **L'Impérial Trail :** départ 8h – barrières horaires : Km 23.5 à 11h20, Km 46.7 à 15h00 et Km 61 à 17h15
- **le Marath'bleau :** départ 9h00 – barrières horaires: Km 23.5 à 12h45, Km 37.6 à 15h05
- **Le Trophée Philippe Mahut :** départ 10h00 – barrière horaire : Km 16.5 à 12h40
- **L'Impératrice :** départ 11h00

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas).

L'ensemble des coureurs devra avoir terminé la course au plus tard à 19h.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de ravitaillement avant la barrière horaire et ce, quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard et sa puce, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et /ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou de modifier les barrières horaires.

11. Soins

Des kinésithérapeutes et ostéopathes sont à disposition sur site à l'arrivée.

12. Abandon et rapatriement

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle (point de ravitaillement) offrant une solution de rapatriement en navette.

Le coureur doit prévenir le responsable du poste de contrôle (point de ravitaillement) de sa décision d'abandonner afin que ce dernier invalide définitivement le dossard, et récupère la puce. Dès lors, le coureur n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

En cas de volonté d'abandon en tout autre lieu du parcours, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent (ravitaillement le plus proche) et de signaler son abandon au chef de poste. Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les serres files, ce sont ces derniers qui invalideront le dossard et le coureur n'est alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

13. Balisage

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée, l'ensemble du balisage sera composé de rubalise et de flèches.

Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

14. Assurance

Responsabilité civile

- L'association TRI AVENTURE est couverte par une assurance 'responsabilité civile', souscrite auprès de la AIAC Sud-Ouest, enregistré auprès de FFA sous le numéro d'affiliation 077141. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'organisateur, de celle des bénévoles et participants.

Individuelle accident

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.
- En complément, il est donc vivement conseillé aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques/frais de recherche et d'évacuation. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme et vous est proposé lors de votre inscription en ligne, au prix de 16 centimes.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents. Aucun recours ne pourra être intenté à l'encontre de l'organisateur et des bénévoles en cas de dommages et/ou de séquelles résultant de la participation aux différentes épreuves.

15. Modification des parcours, des barrières horaires ou annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de ravitaillements sans préavis.

En cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ, les barrières horaires et /ou d'arrêter voire d'annuler les épreuves.

16. Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

17. Classement et récompenses

Les 3 premiers du classement Scratch de chaque course seront récompensés. Tous les lots sont à retirer sur place, lors de la remise des récompenses. Aucun lot ne sera envoyé ultérieurement.

Aucune des courses de l'Imperial Trail ne rapporte de points ITRA ou UTMB.

18. Environnement

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Il est impératif de suivre les parcours sans couper les sentiers pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

Bonne course !